

DEMANDE DE CONGE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Références :

- Article 11 du décret 86-83 du 17 janvier 1986
- Article 10 du décret 2007-1942 du 26/12/2007

Je soussigné(e) :

NOM : _____ PRENOM : _____

FONCTION : _____

ECOLE(S) ou Etablissement(s) d'exercice _____

En contrat d'AESH depuis le : _____

(Préciser pour chaque contrat)

Année	Date de début	Date de fin	Quotité

En CDI depuis le _____

Atteste cumuler l'équivalent d'au moins 36 mois de service effectif à temps plein à la date du 1^{er} septembre 2024

Demande à bénéficier d'un congé de formation professionnelle pour le projet suivant :

- Désignation : _____
 - Date de début et de fin de formation _____
 - Durée envisagée : _____
 - Organisme de formation : _____
 - Niveau d'études atteint à ce jour : _____
- Joindre une lettre de motivation expliquant le projet et une plaquette de la formation envisagée



M'engage :

- A fournir **tous les mois**, au service Gestionnaire, une attestation de présence ou un certificat d'assiduité délivré par l'organisme de formation
- A rester au service de la fonction publique pour une durée au moins égale au triple de la durée du congé accordé
- A rembourser les indemnités déjà perçues en cas de manquement à l'un de mes engagements ou d'interruption de ma formation sans motif valable

Déclare avoir pris connaissance des dispositions des décrets visés plus haut en ce qui concerne :

- les obligations incombant aux agents contractuels placés en congé de formation ;
- la durée maximale du versement de l'indemnité mensuelle forfaitaire (12 mois) ;
- l'obligation de paiement des retenues pour pension pour des congés au-delà de 12 mois de formation

Adresse pendant le congé :

Téléphone :

Courriel :

A _____, le _____

Signature de l'AESH précédée de la mention manuscrite «lu et approuvé »

Avis du pilote de PIAL Directeur d'école ou IEN ou du chef d'établissement

Nom, prénom du pilote de PIAL :

- AVIS FAVORABLE à cocher :

AVIS DEFAVORABLE à circonstancier :

Fait à

Date :

Signature du pilote de PIAL :